



75^{ème} Rallye Mont-Blanc-Morzine

31 août, 1^{er} et 2 septembre 2023

Championnat de France des Rallyes
Championnat de France des Rallyes 2 Roues Motrices
Championnat de France des Rallyes Team
Championnat de France des Rallyes Féminin
Classement Promotion Trophée Michelin
Championnat Suisse des Rallyes
Clio Trophy France Asphalte
Trophée Alpine Elf Rally
Stellantis Motorsport Rally Cup
Trophée IGOL
Trophée Michelin Alps
Championnat Suisse Rallye Junior
Coupe de France des Rallyes 2023 (coefficient 4)
Championnat de la Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes
ADAC Opel E-Rally Cup



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

NOTA : S'inscrivant dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, les horaires de convocations, les classements et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtront sur le site internet officiel : www.rallye-mont-blanc-morzine.com

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses annexes) de la fédération internationale de l'automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

ORGANISATION



15 rue de la Préfecture - 74000 Annecy
Tél. 04.50.52.96.00 - Portable : 06.43.22.65.52
E-mail : isa.garreau@rallye-mont-blanc-morzine.com
Site de l'épreuve : www.rallye-mont-blanc-morzine.com

PROGRAMME et HORAIRES

Samedi 8 juillet		Parution du règlement et ouverture des engagements	www.rallye-mont-blanc-morzine.com
Lundi 14 août	Minuit	Fin de priorité d'engagement pour les concurrents inscrits à une coupe de marque, au CFR et/ou au Trophée MICHELIN, au Championnat suisse des Rallyes et ses challenges.	
Lundi 14 août	Minuit	Clôture des engagements pour les concurrents licenciés suisses ASS et l'ADAC Opel E-Rally Cup	
Lundi 21 août	Minuit	Clôture des engagements	
Vendredi 25 août	15h00	Publication de la liste des engagés et horaires de convocation aux vérifications administratives complémentaires et techniques.	www.rallye-mont-blanc-morzine.com et application Sportity
	18h30 - 22h00	Mise à disposition du carnet d'itinéraire (road book) et vérifications administratives préliminaires, exclusivement pour la session 1 des reconnaissances*.	Palais des Sports - Morzine
Samedi 26 août Dimanche 27 août	06h30 – 10h30 09h00 – 10h00	Mise à disposition du carnet d'itinéraire (Road-book) et vérifications administratives préliminaires Session 1	Palais des Sports - Morzine
Samedi 26 août Dimanche 27 août	08h00 – 17h00 07h00 – 16h00	Reconnaisances session 1 (voir tableau)	
Lundi 28 août	19h00	Briefing équipes implantation	Hôtel les Fleurs
Mardi 29 août	11h00 - 21h00	Mise à disposition du carnet d'itinéraire (road-book) et vérifications administratives préliminaires* Session 2	Palais des Sports - Morzine
	15h00 - 19h00	Reconnaisances session 2 (voir tableau).	
Mercredi 30 août	06h30 – 08h30	Mise à disposition du carnet d'itinéraire (road-book) et vérifications administratives préliminaires* Session 2	Palais des Sports - Morzine
	07h00 - 19h00	Reconnaisances session 2 (voir tableau)	
	14h00	Ouverture du Parc d'assistance Teams.	Palais des Sports - Morzine
Jeudi 31 août	08h00 - 15h00	Reconnaisances session 2 (voir tableau)	
	09h00 – 12h30 13h00 - 17h30	Séance d'essai Route de Rond –Taninges Tarif : 150 €	Sur inscription lors de l'engagement, auprès de l'ASAC Mont-Blanc
	13h00 16h45	Ouverture du collège des commissaires sportifs Première réunion du collège des commissaires sportifs	PC/ Palais des sports de Morzine PC/ Palais des sports de Morzine
	13h00 à 21h00	Vérifications administratives complémentaires* Présentation obligatoire des licences et permis de conduire.	Chalet ASAC Mont-Blanc Angle Taille de Mas du Pleney / Avenue de Joux Plane - Pleney
	13h30 à 21h30	Vérifications techniques : CFR- Championnat suisse des rallyes et autres	Route de la Combe à Zore - Morzine
	Clio Trophy France	Place la Poste (parc assistance 1) - Morzine	
	Stellantis Motorsport Rally Cup	Route du Palais des Sport - (parc assistance 1) - Morzine	
	ClioTrophy Swiss - Trophée Michelin Alps Championnat Suisse Rallye junior	Route de la Combe à Zore - Morzine	
	ADAC Opel E-Rally Cup	Place la Poste (parc assistance 1) - Morzine	
	Mise en parc fermé pour tous les concurrents à l'issue des vérifications techniques Sauf ADAC Opel E-Rally Cup	Parking souterrain et place de l'office de tourisme - Morzine	

* La présence de l'équipage n'est pas obligatoire, dans la mesure où un représentant du concurrent est présent avec les documents originaux.

Jeudi 31 août	18h00	Conférence de presse	Hôtel le Crêt 905 route de la Plagne, Morzine
	22h30	Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre le départ après vérifications et affichage de l'ordre et heures de départ de la 1 ^{ère} étape.	Tableau d'affichage numérique sur internet et www.rallye-mont-blanc-morzine.com et sur l'application Sportity
Vendredi 1er septembre	09h35	Départ de la 1 ^{ère} étape de Morzine (1 ^{ère} voiture moderne)	
	22h22	Arrivée de la 1 ^{ère} étape à Morzine (1 ^{ère} voiture moderne)	
	10h25	Départ 1 ^{ère} étape de l'ADAC Opel E-Rally Cup	
	21h43	Arrivée 1 ^{ère} étape de l'ADAC Opel E-Rally Cup	
Samedi 2 septembre	02h00	Publication sur internet du classement à l'issue de la dernière ES courue de la 1 ^{ère} étape et affichage de l'ordre et heures de départ de la 2 ^{ème} étape.	Tableau d'affichage numérique sur internet et www.rallye-mont-blanc-morzine.com et sur l'application Sportity
Samedi 2 septembre	07h00	Départ de la 2 ^{ème} étape de Morzine (1 ^{ère} voiture moderne).	
	17h54	Arrivée de la 2 ^{ème} étape à Morzine à la discrétion du protocole FFSA (1 ^{ère} voiture moderne). Podium fin de rallye moderne.	
	09h55	Départ 2 ^{ème} étape de l'ADAC Opel E-Rally Cup	
	14h40	Arrivée 2 ^{ème} étape de l'ADAC Opel E-Rally Cup	
		Affichage du classement final provisoire 30 minutes après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent	Tableau d'affichage numérique sur internet et www.rallye-mont-blanc-morzine.com et sur l'application Sportity
		Remise des prix	Podium
		Vérifications finales : CFR, Stellantis Motorsport Rally Cup, Championnat Suisse et autres :	Ateliers Municipaux, Route de la Plagne – Morzine
		RENAULT	Garage RENAULT MAGNIN Chemin rural dit de la Perry 74430 Saint-Jean d'Aulps
	ADAC Opel E-Rally Cup	Parking de Nyon - Morzine	

TABLEAU OFFICIEL D'AFFICHAGE

Du mercredi 30 août au dimanche 3 septembre :

Tableau d'affichage numérique sur internet selon lien
www.rallye-mont-blanc-morzine.com
et sur l'application Sportity

INFORMATIONS UTILES

ORGANISATION :

ASAC MONT-BLANC :

15 rue de la Préfecture - 74000 Annecy
Site de l'épreuve : www.rallye-mont-blanc-morzine.com

Présidente du Comité d'Organisation : Isabelle GARREAU - 06.43.22.65.52
isa.garreau@rallye-mont-blanc-morzine.com

Co-Organisateur pour Championnat Suisse :
Eric JORDAN, Tel 0041.796286576 – E-mail : eric.jordan@rdch.ch

SECRETARIAT GENERAL DU RALLYE :

PC / Palais des Sports de Morzine

Responsable : Frédérique JACQUEMOUD : 06.76.76.63.01

Adjointe : Marie-Christine DEVILLE : 06.88.44.66.61

Heures d'ouverture :

Mercredi 30 août : 14h - 19h
Jeudi 31 août : 8h - 22h30
Vendredi 1^{er} septembre : 8h30 – 23H30
Samedi 2 septembre : 7h - 23h

ACCUEIL DES OFFICIELS - SPONSORS - INVITES :

Jeudi 31 août à partir de **14h** au Palais des Sports de Morzine/salle du secrétariat général.

Responsable : Martine VANHAESEBROUCK : 06.62.77.21.18

RETRAIT DU ROAD-BOOK ET VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES PRELIMINAIRES :

Palais des Sports - 502 route du palais des sports- 74110 Morzine (voir page 1)

Responsable : Claude PASSAQUIN - Tel : 06.08.74.28.16

VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES FINALES :

Chalet « ASAC Mont-Blanc » Avenue de Joux-Plane (Angle Taille de Mas du Pleney / Avenue de Joux Plane) – Morzine

Responsable : Sylvie ZYCH : 06.86.40.51.67

VERIFICATIONS TECHNIQUES :

Modernes – CFR - Championnat Suisse et autres : route de la Combe à Zore - Morzine.
Clio Trophy France : Place de la Poste (parc assistance 1) - Morzine.
Stellantis Motorsport Rally Cup : Route du palais des sports (parc assistance 1) – Morzine
ADAC Opel E-Rally Cup – Place de la Poste (parc assistance 1) - Morzine
Trophée Michelin Alps – Championnat Suisse Rallye Junior : route de la Combe à Zore - Morzine

PARC A REMORQUES

Parking des Avenièrès 1 et parking des Prodains 2 - Route des Prodains 74110 Morzine

SALLE DE PRESSE :

Office de Tourisme de Morzine (place de l'Office) tel : 04.50.74.72.72

Jeudi 31 août : 9h - 20h

Vendredi 1^{er} septembre : 9h - 21h

Samedi 2 septembre : 9h - 22h

Responsable : Céline EVRARD : 06.19.82.10.14

ARTICLE 1 - ORGANISATION

L'Association Sportive de l'Automobile Club du Mont-Blanc organise, avec le concours de la municipalité et de l'office de tourisme de Morzine, les **31 août, 1^{er} et 2 septembre 2023** le :

75^{ème} RALLYE MONT - BLANC - MORZINE

Le présent règlement a été reçu par :

- Fédération Française du Sport Automobile : Permis d'organisation N° --- en date du ---
- Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes : Permis d'Organisation N° --- en date du ---

Comité d'Organisation

Présidente du Comité d'organisation : Isabelle GARREAU (22048/0510)

Les Membres du Comité d'Organisation.

Organisateur administratif : ASAC Mont-Blanc

Organisateur technique : Maxime LUSSIANA (233332/0510)

1.1. Officiels

Structure FFSA

Président de la commission des Rallyes	Bernard DEMEUZOIS	1985/0412
Coordinateur Promotion Marketing CFR	Philippe SOULET	42239/0414
Observateur FFSA	Michel LAROULANDIE	8495/1018
Chargée de mission FFSA	Anne BERNARD	
Rédacteur réseaux sociaux FFSA	Matthieu ANNE	
Speaker FFSA	Philippe SOING	
Chauffeur de l'Observateur	Pierre BARRUCAND	180852/0510
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Jean-Claude CRESP	26/0706
Membres du Collège des Commissaires Sportifs	Hervé BESSON	15182/0509
	Jean Thierry VACHERON	1024FIA
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Fabien ZYCH	4626/0805
Directeur de Course PC	Jannick DAUBIGNE	6560/1504
Directeurs de Course Adjoints PC	Gérard PLISSON (Directeur de course VHC et Nouveau Départ)	12983/0410
	Patrick BOUTEILLER (Adac Opel E-Rally Cup)	128253/0804
	Robert GALLI (Directeur de course VHRS, VMRS)	9206/0745
	Serge FREVILLE	27121/0414
	Pierre BOI	12623/0606
	Carmen BECCHI	8747/0804
	Julien GROSJEAN	202FIA
	Jean Claude HECTOR	1805/0321
	Sylvie ZYCH	3416/0805
	Gérard MAURIN	9417/0521
	Ingrid FERMIER (Directeur de course stagiaire)	161081/0712
	Manu GUEX (Directeur de course stagiaire Suisse)	
Directeur de Course, responsable vérifications administratives	Sylvie ZYCH	4626/0805
Directeur de Course Adjoint	Christian GIBILY	3302/0514
Responsable véhicule Tricolore	Jean Paul MAILLET	227350/0510
Chauffeur		
Directeur de Course Adjoint	Maxime LUSSIANA	233332/0510
Responsable véhicule Autorité	Claude DELHOM	152789/0510
Chauffeur		
Véhicule 000	Gilbert GIRAUD	4864/0701
	Sébastien CURRAT	5177/0504

Véhicule 00	Jean Pierre CHIODEGA Corinne CAZE	233330/0518 247499/0518
Responsable Infrastructures	Claude DELHOM	152789/0510
Directeur de Course Adjoint Responsable des parcs fermés	Olivier DORPE	316076/0116
Directeurs de Course Adjoints Responsables mise en place des parcs d'assistance et du parc Championnat Team	Mathis AUBIER Matthieu BERST	192805/0510 145079/0510
Responsable CH Parcs d'assistance et parc de repositionnement	Thierry HERITIER	1713/0517
Commissaires Techniques	Christian BONIN (Délégué Technique FFSA) Michel PETETIN (Délégué Technique Adjoint FFSA et Délégué TEAM) Yannick BOSSEAU Laurent BRAURE Michel SALTZMANN Daniel HAEFFELIN Marc RICHE	1188/0318 217737/0409 223616/0505 196163/0114 15471/0307 12679/0322 2261/1116
Renault	Agathe LOUCHARD Laurent BLANCHOU	144172/0112 52852/1411
Stellantis Motorsport Rally Cup	Hervé HENO	5200/1110
ADAC Opel E-Rally Cup	Ralf KLEEBUSCH	
Chargé des Relations avec les concurrents PC : Adjoints au Chargé des Relations avec les concurrents	Françoise FREVILLE Patrick SAILLET Daniel LENGLET Jocelyne MUGNIER Philippe BOUIN	111134/0414 5038/0518 1077FIA 23843/0514 257704/0515



Françoise FREVILLE
06.20.32.32.52



Patrick SAILLET
06.71.57.58.10



Daniel LENGLET
0041.794.113.188



Jocelyne MUGNIER
06.78.74.98.53



Philippe BOUIN
06.84.52.71.69

Directeurs de Course délégués aux Épreuves Spéciales	Matthieu BERST Christian COULET Daniel VERNET Jean Paul DURAND Jeanne BOÏ Laurent TEILLARD Thierry SICART	145079/0510 3650/0712 177321/0508 27683 /0503 27373/0606 10182/1004 20171/0606
Directeurs de course inter	Thierry FABRE Yves ESCLOUPE	86560/0514 76046/0903
Directeur de course séance d'essai	Laurent TEILLARD	10182/1004

Commissaires Sportifs délégués à la Publicité	Fernand VERRIERE Marie-Noëlle FAURE Jean Marc SEGOUIN Annick SEGOUIN	6123/0520 20376/0520 3352/1511 137794/1511
Responsable du matériel	Serge VALLET	Tél : 06.66.75.00.98
Accueil Commissaires	Patrick AUBIER Claude DELHOM Jennifer BORNIER	Tél : 06.50.09.67.38 Tél : 06.41.27.31.28 Tél : 06.42.47.88.90
Responsable véhicules	Patrick GARREAU	Tél : 06.89.81.64.60
Responsable mise en place ES	Patrick AUBIER	Tél : 06.50.09.67.38
Médecin Chef PC Médecin Chef PC Médecin Chef PC	Dr Patrick CHERREAU Dr Stéphanie DAZY Dr Cécile ADT	23731/0510 225283/0410 242399/0510
Responsable des relations avec la Presse Interprète (Anglais)	Céline EVRARD	Tél : 06.19.82.10.14
Speakers	Philippe GAVARD Jean-Yves BASSET	
Responsable du protocole et de l'accueil des officiels	Martine VANHAESEBROUCK	Tél : 06.62.77.21.18
Transmission radio	ALT GROUP EVENTS (Laurent LAYNAUD)	Tél : 06.09.10.90.00
Géolocalisation	VDS Racing	Tél : 06.78.63.46.79
Informatique - Classements	Patrick SOFT	Tél : 06.08.46.27.28
Responsables des carnets de bord	Françoise FREVILLE Patrick SAILLET	111134/0414 5038/0518
Juges de Fait	Fernand VERRIERE Marie-Noëlle FAURE Jean Marc SEGOUIN Annick SEGOUIN	6123/0520 20376/0520 3352/1511 137794/1511

A l'exception des membres du Collège des Commissaires sportifs, tous les officiels nominativement désignés dans le présent règlement particulier, dans les règlements des rallyes de doublure, et dans ses éventuels additifs, sont compétents en tant que Juges de fait.

1.2. Eligibilité

Le 75^{ème} RALLYE MONT-BLANC - MORZINE (Rallye NPEA) compte pour :

Les titres et classements FFSA :

- Championnat de France des Rallyes Pilotes
- Championnat de France des Rallyes Copilotes
- Championnat de France des Rallyes 2 Roues Motrices
- Championnat de France des Rallyes Féminin
- Championnat de France des Rallyes Teams
- Classement Promotion Trophée Michelin
- Trophée IGOL
- Clio Trophy France
- Trophée Alpine Elf Rally
- Stellantis Motorsport Rally Cup
- Coupe de France des Rallyes 2023 (coefficient 4)
- Championnat de la Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes
- ADAC Opel E-Rally Cup
- Autres : Championnat Suisse des Rallyes, Championnat Suisse Rallye Junior, Trophée Michelin Alps

1.3. Vérifications

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Les équipages régulièrement engagés devront consulter le site internet www.rallye-mont-blanc-morzine.com pour prendre connaissance :

- de la confirmation de leur engagement
- de leur heure de convocation pour les vérifications administratives complémentaires et techniques, ainsi qu'aux différentes obligations auxquelles ils seraient soumis. Aucune convocation par courrier ne sera envoyée.

Les informations seront disponibles à compter **du vendredi 25 août 2023 à 15h.**

Les vérifications administratives :

1.3.1. **Des vérifications administratives préliminaires** auront lieu lors de la prise du carnet d'itinéraire au Palais des Sports – 502 Route du Palais des Sports 74110 Morzine : Voir horaire page 1

Responsable Claude PASSAQUIN Tel : 06.08.74.28.16

Les concurrents devront présenter les documents suivants :

- Permis de conduire en cours de validité, Pilote et Copilote.
- Licence valable pour l'année en cours Pilote et Copilote.
- Photocopie de la 1^{ère} page de la fiche d'homologation de la voiture.
- Photocopie de la première page du passeport technique.

Les concurrents recevront les documents et stickers nécessaires à l'identification de leur voiture et divers autres documents, notamment les obligations auxquelles ils seront soumis (marquage, carnet de reconnaissance, etc...).

Les vérifications administratives complémentaires auront lieu suivant l'heure de convocation précisée sur le site internet www.rallye-mont-blanc-morzine.com au Chalet « **Asac Mont-Blanc** » situé à l'angle du Taille de Mas de Pleney et de l'avenue de Joux-Plane à Morzine. Présentation des permis de conduire et licences, et retrait de documents et additifs, s'il y a lieu.

A l'issue des vérifications, les voitures devront être placées en parc fermé de départ (Place de l'office du Tourisme).

Parcs à Remorques : Parking des Avenières 1 et Parking des Prodains 2.

Les remorques devront être identifiées par le N° de course DU CONCURRENT (autocollant fourni aux pré-vérifications) Elles devront être OBLIGATOIREMENT stationnées dans les parkings qui leur sont dédiés. Toute remorque non identifiée et/ou mal garée sera enlevée par la fourrière de Morzine. Les frais de restitution seront à la charge du concurrent.

Identifiées avec leur numéro de course (article 4), les voitures ne pourront circuler que dans les horaires correspondants, sur les itinéraires définis en annexe entre le Parc à remorques (éventuellement vérifications techniques) et le Parc de départ (Parc fermé), aller et retour.

1.3.3. **Vérifications techniques**

Les vérifications techniques avant le départ du rallye auront lieu suivant l'heure qui sera donnée lors des vérifications administratives préliminaires et publiées sur le site internet le **vendredi 25 août 2023 à 15h.**

Les voitures devront être « stickées » (plaques, numéros, publicité, etc., ...) **avant de passer aux vérifications.**

Les vérifications techniques auront lieu :

- Route de la Combe à Zore à Morzine : pour le Championnat de France, le Championnat Suisse, Trophée Michelin Alps, Championnat Suisse Rallye Junior et autres.
- Place de la Poste (Parc assistance1) à Morzine : pour RENAULT Clio Trophy France et l'ADAC Opel E-Rally Cup
- Route du Palais des sports (Parc assistance1) à Morzine : pour Stellantis Motorsport Rally Cup

Vérifications techniques finales :

- **Championnat de France, Stellantis Motorsport Rally Cup, Championnat Suisse, Junior suisse et autres :** Ateliers Municipaux, route de la Plagne – 74110 Morzine.
- **ADAC Opel E-Rally Cup:** Place la Poste (parc assistance 1) – Morzine.
- **RENAULT :** Garage RENAULT MAGNIN - Chemin rural dit de la Perry - 74430 Saint Jean d'Aulps.

Tarif horaire de la main d'œuvre : **60 € TTC.**

ARTICLE 2 - ASSURANCES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Les véhicules de reconnaissances, d'assistance et d'ouvriers, même porteurs de plaques ou panneaux spécifiques délivrés par l'organisateur, ne peuvent en aucun cas être considérés comme participants officiellement au **75^{ème} Rallye Mont-Blanc - Morzine**. Ils ne sont pas couverts par la police d'assurance de celui-ci et restent sous la seule et entière responsabilité de leur propriétaire.

ARTICLE 3 – CONCURRENTS ET PILOTES

3.1. Demande d'Engagement - Inscriptions

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1.1. Concurrents admis

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1.10.

Le nombre des engagés est fixé à **220** maximum.

Une liste d'attente pourra être créée. Le total des engagés ne pourra excéder **300** (hors ADAC Opel E-Rally Cup) avec les rallyes VHC, VHRS, VMRS.

3.1.2.

Tout concurrent désirant participer au **75^{ème} RALLYE MONT-BLANC - MORZINE**, doit adresser au secrétariat du Rallye :

ASAC Mont-Blanc
15 rue de la Préfecture
74000 Annecy
Tél. 04.50.52.96.00 - 06.43.22.65.52

La demande d'engagement remplie en ligne et imprimée sur www.rallye-mont-blanc-morzine.com ou www.ffsa-inscriptions.org avant le **lundi 21 août 2023 à minuit** (cachet de la poste faisant foi) **exclusivement par courrier postal à l'ASAC MONT-BLANC et devra obligatoirement être accompagnée du montant des droits d'engagement.**

Lundi 14 août 2023, date limite de priorité d'engagements : **pour les concurrents inscrits au CFR, Championnat Suisse, Junior Suisse, Trophée Michelin France et Suisse, ADAC Opel E-Rally Cup et toutes les coupes de marques.**

Nota : aucune demande ne sera acceptée par mail.

3.1.3.

Les renseignements relatifs au coéquipier peuvent être complétés jusqu'au moment des vérifications administratives.

3.1.5

Les droits d'engagement sont ainsi fixés :

- Droits normaux : **1100 €** avec la publicité facultative des organisateurs, une somme forfaitaire de **50 €** sera à rajouter pour le système de géolocalisation
- Droits minorés : **1000 €** avec la publicité facultative des organisateurs pour les équipages complets licenciés **ASAC Mont-Blanc** (sauf ceux engagés en CFR, Championnat Suisse, junior suisse, Trophée Michelin France et Suisse et toutes les Coupes de marques), une somme forfaitaire de **50 €** sera à rajouter pour le système de géolocalisation
- **2200 €** sans la publicité référée en a, b, c.
- **Dans tous les cas**, une somme forfaitaire de **50 €** sera à rajouter pour le système de géolocalisation

Les pilotes peuvent participer au rallye sans obligation d'inscription au CFR ou au classement promotion, mais ne marqueront pas de points.

- **Droits suisses** : Licenciés « Auto-Sport Suisse » - (Championnat suisse) avec la publicité facultative des organisateurs : **1350 € géolocalisation comprise (1300 + 50 €)**
- **Droits suisses** : Licenciés « Auto-Sport Suisse » - (Trophée Michelin Alps, Rallye Junior) avec la publicité facultative des organisateurs : **1350 € géolocalisation comprise (1300 + 50 €)**
- **Droits ADAC Opel E-Rally Cup** : **850€** avec la publicité facultative des organisateurs, une somme forfaitaire de **50 €** sera à rajouter pour le système de géolocalisation

Pour les virements : **Crédit Agricole des Savoie – Annecy Parmelan**
RIB : 18106 00019 19104618050 55
IBAN : FR76 1810 6000 1919 1046 1805 055
BIC : AGRIFRPP881

Les frais de virement sont à la charge de l'expéditeur, le montant du virement devant être net pour l'organisateur.

Indiquer le nom de l'équipage dans le libellé du virement.

Le justificatif devra être envoyé au secrétariat du Rallye avant la date de la clôture des engagements respectifs. Si le virement n'est pas crédité au compte ci-dessus lors des vérifications administratives préliminaires, un versement en espèces sera demandé.

3.1.6.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. **Le montant des droits d'engagement et tous les suppléments éventuels seront encaissés par l'association organisatrice à la clôture des inscriptions respectives.**

La demande d'engagement doit **obligatoirement être accompagnée de :**

- a) la photocopie de la licence du concurrent et de la licence du co-pilote
- b) la photocopie du permis de conduire du concurrent et permis du co-pilote
- c) l'attestation d'autorisation de conduire du propriétaire de la voiture, si différent du pilote.
- d) le formulaire "fiche de reconnaissances"
- e) le formulaire "parc assistance"
- f) le formulaire «ouvreur» pour les concurrents autorisés.

Nota : aucun de ces formulaires ou photocopies ne sera accepté par mail, exclusivement par courrier.

3.1.7.

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, seraient dans l'obligation de déclarer forfait, sous réserve qu'une demande par lettre recommandée parvienne à l'organisateur.

La retenue sera de :

- 30 % pour les demandes reçues **avant le jeudi 24 août 2023.**
- 50 % pour les demandes reçues du **jeudi 24 août 2023 jusqu'au début des vérifications : jeudi 31 août 2023 à 13h.** Au-delà de ce délai, les droits d'engagements seront conservés dans leur intégralité par l'organisateur.
- **Aucun remboursement ne sera effectué pour les concurrents non admis à l'issue des vérifications administratives ou techniques pour non-conformité de la voiture ou non présentation des documents nécessaires, ou forfait après le jeudi 31 août 2023 à 13h.**
- **De par leur engagement, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents aux rallyes et les assumer. Ils déclarent, en outre, connaître et accepter tous les règlements applicables à ce rallye.**

3.2 Equipages

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.2.9

Le système Hans est obligatoire pendant les épreuves spéciales. Néanmoins, le port du Hans et du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales (une tolérance d'environ 500 m maximum avant le CH et après le point STOP est accordée). Des panneaux indiqueront les limites en amont des CH et en aval des points STOP.

3.2.10

Tous les concurrents, pilotes et officiels du rallye devront obligatoirement être en possession de leur licence valable pour l'année en cours, pendant toute la durée du rallye, en possession de leur permis de conduire et d'une pièce d'identité valide.

A chaque départ d'étape, au H-10, les permis et licences de l'équipage seront systématiquement contrôlés par les relations concurrentes.

Retrait de licence : (règlement médical)

Cette mesure sera appliquée à tout licencié dès lors que l'accident a nécessité une intervention des secours et également lorsque l'intervention a été demandée par le médecin de l'épreuve ou réclamée par le licencié lui-même. Dans tous les cas, et quelle que soit la nature des blessures, le licencié concerné devra remettre immédiatement sa licence à l'officiel ou au médecin qui lui en fera la demande. Les conditions de restitution de cette licence sont prévues à l'article 1.5. du règlement médical figurant dans les prescriptions générales de la FFSA.

3.3 Ordre des départs

La liste des numéros de compétition sera établie par la personne désignée à cet effet par la FFSA et proposée à l'organisation pour validation.

Bénéficieront d'une priorité de positionnement, les pilotes inscrits au Championnat de France et/ou Classement Promotion dans l'ordre de départ :

- Les R5/Rallye2 des pilotes inscrits au CFR et/ou classement de promotion, les WRC les R5/Rallye2 hors championnat.
- Les pilotes prioritaires (FIA et FFSA),
- Les RGT/FRGT des pilotes inscrits au CFR et/ou classement promotion, les RGT/FRGT hors championnat
- Les Coupes de Marque enregistrées à la FFSA. (Le 1^{er} concurrent et le dernier concurrent des Coupes de Marque bénéficieront d'un écart de 2' : pour le 1^{er} avec celui qui le précède, pour le dernier avec celui qui le suit.)
- Les 2 roues motrices des pilotes inscrits au CFR et /ou Classement Promotion.
- Les pilotes inscrits au classement promotion
- Les pilotes des autres Coupes, Challenges ou Trophée.
- Les pilotes prioritaires Auto-Sport Suisse.

La FFSA se réserve le droit de statuer sur la classification d'un pilote en dehors de ces critères, en justifiant les raisons.

Les autres concurrents partiront après les différentes catégories référencées, selon la classification de l'ordre établi par la réglementation standard des rallyes.

Pour des raisons de promotion et de médiatisation, sur proposition de la FFSA, l'ordre de départ d'une étape pourra être modifié. Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures), ainsi que du classement des pilotes dans divers championnats, coupes et trophées.

Pour la 2^{ème} étape, l'ordre des départs sera celui du classement général provisoire à l'issue de la dernière ES courue, hors pénalités, de la 1^{ère} étape. Les pénalités de la 1^{ère} étape seront incluses à la fin de l'étape et affectées au plus tard 1h avant le départ de la 2^{ème} étape

ARTICLE 4 – VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. Voitures autorisées

Conforme au règlement FFSA et au règlement CFR.

Concurrents licenciés : « Auto sport suisse » selon réglementation « auto sport suisse » (RGT, ISN, ISA, ISRallye.)

Concurrents participant à l'ADAC Opel E-Rally Cup : La série avec le présent règlement sportif et technique a été approuvée par le **Deutscher Motor Sport Bund avec la date du 13.04.2022 et le numéro d'enregistrement : 405/22.**

A noter : Les kit car et les WRC sont admises à participer sans marquer de points.

4.2 Pneumatiques

Conforme à l'article 4. du Règlement Standard des rallyes et aux articles 4.1.3 – 4.1.3.1 – 4.1.3.2 du Règlement du Championnat de France des Rallyes.

Pour les licenciés Auto-Sport Suisse : aucune limitation du nombre de pneumatiques.

Concurrents participant à l'ADAC Opel E-Rally Cup : La série avec le présent règlement sportif et technique a été approuvée par le **Deutscher Motor Sport Bund avec la date du 13.04.2022 et le numéro d'enregistrement : 405/22.**

Dans un souci d'équité sportive, tout pilote engagé dans un rallye du Championnat de France sera soumis à la règle de limitation (maximum 16 pneus par rallye, 12 pour les concurrents du CFR 2 roues motrices) et de contrôle des pneumatiques concernant ce rallye. Des contrôles inopinés seront réalisés dès la sortie du 1^{er} parc d'assistance jusqu'à l'arrivée du rallye.

4.3 Assistance

Conforme au règlement du Championnat de France des Rallyes FFSA.

4.3.1 Zone de ravitaillement

Ravitaillement dans les parcs d'assistance et dans les stations-services sur le parcours (selon road book).

4.3.2.1 Parcs d'assistance :

L'assistance sera interdite sur la totalité du parcours, sauf dans les parcs prévus à cet effet.
(Voir plans disponibles sur le site www.rallye-mont-blanc-morzine.com).

Seul le catering aux membres du team est autorisé dans le parc d'assistance.

Aucun réceptif ni opération de relations publiques ne pourront avoir lieu dans les parcs d'assistance, sans accord préalable établi de l'organisateur. Il ne sera délivré qu'un **seul panneau d'assistance par voiture engagée.** Seules les voitures portant ce panneau d'assistance **obligatoirement collé sur le pare-brise** sont autorisées dans les parcs d'assistance.

Pour tout véhicule supplémentaire dans les parcs assistance, il sera délivré **une plaque et un adhésif « assistance numérotée » moyennant 180 € pour la première et de 300 € pour chaque plaque supplémentaire** (à régler lors de l'engagement).

Pour les Teams du Championnat de France, leur seront accordés : 200 m² jusqu'à 3 voitures exploitées (hors VHC et doublure régularité sportive), 60 m² par voiture supplémentaire.

La surface attribuée à un concurrent dans le parc d'assistance est de **60 m²** pour une voiture + **40 m² par voiture supplémentaire dans le cas ou plusieurs équipages souhaitent se regrouper**. Tout besoin de surface supplémentaire à celle prévue réglementairement sera vendue **8 € HT soit 9.60 € TTC le m²**, à condition d'en faire la demande et le règlement, avant la clôture des engagements **et que ce soit réalisable**.

A défaut de règlement, le ou les équipages concernés seront convoqués au collège des commissaires sportifs.

L'accès des véhicules d'assistance aux parcs d'assistance est autorisé dès le jeudi 31 aout 2023 à 9h.

Le concurrent est responsable de ses véhicules d'assistance et devra, à l'issue de l'assistance, laisser un emplacement propre sans aucun détrit et, en particulier, devra conserver ses bidons de carburants vides avec lui. Le concurrent est responsable du comportement de son équipe d'assistance et de ses accompagnants. Tout acte ou non-respect de cette règle sera soumis à sanction décidée par le collège des commissaires sportifs.

Rappel important : La vitesse des véhicules dans le parc d'assistance est limitée à 30 km/h.

4.3.2.3 Production d'images FFSA

Conforme au règlement du Championnat de France des Rallyes FFSA.

4.3.2.4

Dans les parcs d'assistance, il est **OBLIGATOIRE** :

- de tenir, à proximité immédiate et accessible de l'emplacement de chaque voiture de course, un **extincteur** pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de **5 kg**, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis **moins de 2 ans**.
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures.
- de disposer, sous chaque voiture de course, **une bâche étanche** (3m x 5m au minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture, **ainsi qu'une bâche étanche sous la partie mécanique des véhicules d'assistance**.
- de prendre en charge l'enlèvement des déchets, au plus tard lorsque l'équipe quitte les parcs d'assistance.
- Il est précisé que le piquetage est interdit.

La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche et/ou de piquetage dans les parcs sera de 200 €.

La pénalité pour non-respect des règles de propreté sera de 300 euros.

Le Comité d'organisation vous remercie, par avance, pour votre compréhension envers les commissaires qui sont là pour que le rallye se déroule dans le respect d'autrui et de la réglementation.

4.3.2.5. Vitesse dans le parc d'assistance

La vitesse dans les parcs d'assistance ne peut dépasser 30 km/h sous peine d'une pénalité appliquée par les commissaires sportifs. La bonne observation de ces prescriptions sera vérifiée par les officiels du rallye et toute infraction sera soumise aux commissaires sportifs qui détermineront la sanction à appliquer.

4.4 Géolocalisation

Afin de renforcer la sécurité des concurrents, toutes les voitures doivent être équipées, lors des reconnaissances et pendant le rallye, d'un système de géolocalisation reconnu par la FFSA.

Le kit de géolocalisation, ainsi que les instructions concernant son installation et sa restitution, seront distribués lors de la remise du road-book. **Une caution de 300 euros sera demandée à chaque concurrent.**

En cas de perte ou de détérioration du boîtier ou de ses accessoires (câbles, etc...), la caution pourra être conservée, partiellement ou en totalité, après vérification par le distributeur agréé de la FFSA.

La caution sera restituée après vérification du matériel par le distributeur, à l'entrée du parc fermé le samedi soir ou au maximum 3 semaines après le rallye.

Les instructions d'installation sont également disponibles sur les sites : www.ffsa.org et sur le site du rallye : www.rallye-mont-blanc-morzine.com

Le montage et le bon fonctionnement du système devront être vérifiés par le distributeur agréé, ou par un membre de l'équipe d'organisation du rallye en charge de la géolocalisation, dès la remise du kit (pour les reconnaissances) et lors des vérifications techniques avant le rallye.

Tout constat de non-fonctionnement entraînera les pénalités suivantes :

- 1^{ère} infraction : avertissement de l'organisateur et remise en conformité immédiate
- 2^{ème} infraction : l'organisateur infligera une peine pécuniaire de 200 euros et remise en conformité immédiate
- 3^{ème} infraction : le collège des commissaires sportifs prononcera la disqualification du concurrent et introduira une demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA.

Reconnaisances : lors des reconnaissances, chaque concurrent sera responsable du bon fonctionnement de son système de géolocalisation.

Pendant le rallye : préalablement aux vérifications techniques, il appartient aux concurrents d'assurer le montage du système de géolocalisation suivant la notice.

Lors des vérifications préliminaires :

1. Le montage (endroit et fixations suivant la notice) devra être vérifié par les commissaires techniques.
2. Le bon fonctionnement du système devra être vérifié par le distributeur agréé (VDS). Ce contrôle pourra s'effectuer, au plus tard, lors de la sortie du parc fermé précédent le départ du rallye.

4.6 Caméras et appareils de prise de vue

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.7 Extincteurs

Les extincteurs installés conformes à la liste n° 16 et N°52 devront être obligatoirement dégoupillés à la sortie des vérifications techniques et ce, jusqu'à la sortie du parc fermé d'arrivée.

En cas de non-respect :

- **avant le départ du rallye : mise en conformité**
- **pendant le rallye :**
 - première infraction : 30 secondes de pénalité et mise en conformité
 - deuxième infraction : disqualification

ARTICLE 5P – IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA.

5.1 Identification des voitures

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallye (décret n°2012-312 du 05 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210 mm x 140 mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière. Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye.

Dans le cadre de l'application de la dérogation de l'article R.322.1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées. A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification, fourni par l'organisateur, doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner. A l'avant de la voiture, la plaque d'identification fournie par l'organisateur doit être positionnée à droite du pare-brise « côté copilote » (voir annexe 4 et article 5.1.8 du règlement standard FFSA).

Pour tous les rallyes du Championnat de France des rallyes, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entrainera les pénalités prévues à l'article 5.1.6 du règlement standard FFSA.

Les concurrents, dont les spécificités techniques figurant sur la fiche d'homologation de leur voiture ne permettraient pas de respecter les dispositions ci-dessus, seront autorisés à apposer la publicité sur la face avant de la voiture, de manière visible.

Dans ce cas, l'emplacement devra, au préalable, avoir été validé par le Commissaire en charge de la publicité ou le Commissaire Technique Responsable.

Les concurrents devront s'assurer de la bonne apposition des publicités pendant toute la durée du rallye. Une absence ou une mauvaise apposition d'une publicité obligatoire ou facultative, s'il y a lieu entrainera une pénalité de 160€ pour le 1^{er} constat et une pénalité de 320€ en cas de récidive. Ces pénalités seront infligées par les commissaires sportifs.

5.1.8 Vitres et immatriculations

Il est interdit d'apposer quoi que ce soit sur les parties vitrées de l'habitacle des voitures, en dehors :

- des films antidéflagrants définis dans la réglementation technique
- des numéros, plaques et identifications prévus au règlement
- d'un bandeau de lunette arrière d'une hauteur maximum de 10 cm mesuré le long de la surface de la vitre dans l'axe médian de la voiture
- d'un pare-soleil dont les dimensions et l'opacité sont libres.

Un bandeau publicitaire d'une seule ligne, dont la hauteur ne sera pas supérieure à 100 mm, pourra être apposé sur le pare-soleil ou sur le pare-brise, à la limite haute du pare-brise (limite pare-brise / pavillon).

De chaque côté de ce bandeau publicitaire, un espace de 250 mm de large (entre ce bandeau et le montant de pare-brise) devra être laissé libre pour la publicité (facultative) de l'organisateur (voir annexe 4).

Côté droit de la voiture, sous cette surface publicitaire (250 x 100 mm), avec un intervalle de 5 à 10 mm, doit être positionné le numéro de course (plaque d'identification) fourni par l'organisateur (210 x 140 mm), (voir annexe 4).

5.2 Publicité

En plus de plaques de rallye et des panneaux de portière, les concurrents recevront un jeu de 2 adhésifs de couleur noire (hauteur 210 x 140), portant des numéros de couleur jaune qui seront à apposer sur chaque vitre latérale arrière (porte ou custodes) en haut et vers l'avant. Les publicités obligatoires et facultatives seront communiquées **par un additif** au présent règlement particulier.

5.5. Promotion – Opérations commerciales et VIP

Toute manifestation de promotion et / ou opération VIP utilisant le site de Morzine, l'image ou l'appellation « Rallye Mont-Blanc – Morzine » devra impérativement obtenir l'accord écrit du Comité d'organisation.

La pose de tous supports publicitaires sur le parcours du rallye ou à proximité immédiate (visibles des spectateurs), l'organisation d'opérations de relations publiques, de réceptions et, en général, l'utilisation à des fins publicitaires ou de promotion du nom, **des images du 75^{ème} RALLYE MONT-BLANC - MORZINE, sont formellement interdites sans autorisation exclusivement écrite de l'organisateur.**

Ceci s'applique particulièrement à chaque entreprise, collectivité, association, et organisme apportant leur aide sous quelque forme que ce soit à un concurrent engagé. Le concurrent est solidairement responsable des actions de ses partenaires. En cas d'infraction à cette règle, le concurrent devra verser une somme égale à 10 fois le montant de l'engagement le plus élevé.

De même, la prise de vue vidéo ou film hors du cadre privé et familial, ainsi que la commercialisation de toute image sous quelque forme que ce soit, est interdite sans accord exclusivement écrit de l'organisateur ou, à défaut, de la FFSA.

Des poursuites judiciaires pourront être engagées contre les contrevenants.

Tout site internet diffusant des photos et images, à des fins commerciales, du 75^{ème} Rallye Mont-Blanc Morzine devra s'acquitter d'une somme minimale fixée à 200 € TTC.

Toute opération réceptive faite dans le parc d'assistance est interdite, sauf avec l'accord préalable écrit du Comité d'organisation.

5.6. Hélicoptères

Conformément au règlement de sécurité et aux dispositions des autorités civiles aériennes, le survol des spéciales en hélicoptère se fera exclusivement avec la société **BLUGEON HELICOPTERES** : info@blugeonhelicopteres.com, le Rocher – BP 130 – 74110 MORZINE - tél. : +33.450.759.915.

Toute opération réceptive de dépose, d'utilisation de terrain public ou privé, fera l'objet, au préalable, d'une demande écrite à l'ASAC Mont-Blanc.

Des DZ sont aménagées le long du parcours (se rapprocher de Claude DELHOM – Tél : 06.44.84.61.81).

ARTICLE 6 – SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. Description

Le 75^{ème} RALLYE MONT-BLANC - MORZINE représente un parcours total de **442.90 km** comportant **13** épreuves spéciales, totalisant **185.19 km**. Il est divisé en 5 sections et 2 étapes.

Récapitulatif	ES	Nbre ES	Liaisons	TOTAL	% ES
1 ^{ère} étape - vendredi	94.25 km	7	137.30 km	231.55 km	40.70 %
2 ^{ème} étape - samedi	90.94 km	6	120.41 km	211.35 km	43.03 %
Total Rallye	185.19 km	13	257.71 km	442.90 km	41.82 %

Le découpage de l'itinéraire, ainsi que les contrôles horaires, de passage, périodes de neutralisation, sont repris dans le carnet de contrôle et le carnet d'itinéraire (road-book).

L'ADAC Opel E-Rally Cup représente un parcours total de 327.12 km comportant 7 épreuves spéciales, totalisant 130.87km. Il est divisé en 6 sections et 2 étapes.

Récapitulatif	ES	Nbre ES	Liaisons	TOTAL	% ES
1 ^{ère} étape - vendredi	81.71 km	5	129.93 km	211.64 km	38.60 %
2 ^{ème} étape - samedi	49.16 km	2	66.32 km	115.48 km	42.57 %
Total Rallye	130.87 km	7	196.25 km	327.12 km	40.00 %

Le découpage de l'itinéraire, ainsi que les contrôles horaires, de passage, périodes de neutralisation, sont repris dans le carnet de contrôle et le carnet d'itinéraire (road-book).

6.2. Reconnaissances

Conforme au Règlement du Championnat de France des Rallyes 2023.

Tableau des reconnaissances :

Jours autorisés - Panachage des jours interdits

Timing pour 2 passages autorisés :

SESSION 1		Samedi 26 aout	Dimanche 27 aout
ES 7			7h à 10h
ES 1			8h à 16h
ES 2 - 13			8h à 16h
ES 12			8h à 16h
ES 3 - 8		8h à 17h	
ES 4 - 9		8h à 17h	
ES 5 - 10		8h à 17h	
ES 6 - 11		8h à 17h	

SESSION 2	Mardi 29 aout	Mercredi 30 aout	Jeudi 31 aout
ES 7		07h à 10h	
ES 12	15h à 19h	08h à 19h	08h à 15h
ES 1	15h à 19h	08h à 19h	08h à 15h
ES 2 - 13	15h à 19h	08h à 19h	08h à 15h
ES 3 - 8		08h à 19h	08h à 15h
ES 4 - 9		08h à 19h	08h à 15h
ES 5 - 10		08h à 19h	08h à 15h
ES 6 - 11		08h à 19h	08h à 15h

Les équipages devront fournir l'identification formelle de leur véhicule de reconnaissances.

Les reconnaissances sont limitées dans le temps (**voir tableau sessions 1 et 2**), et en nombre de passages dans chacune des ES (**2 passages maximum**). Les pilotes auront la possibilité de choisir l'une des deux sessions de reconnaissances proposées par l'organisateur et devront l'inscrire sur le bulletin d'engagement. Le panachage week-end / semaine est interdit.

Le système de géolocalisation est obligatoire pour les reconnaissances. Prévoir un chèque de **caution de 300 €** à remettre à la prise du road-book à VDS.

Des contrôles seront effectués par l'Organisateur. Un autocollant "Reconnaissances", avec un numéro d'ordre, sera apposé au milieu et en haut du pare-brise, sur chaque vitre latérale arrière, ainsi qu'au milieu de la vitre arrière.

Les concurrents doivent inscrire eux-mêmes au stylo à bille, sur la fiche de pointage qu'ils recevront, les renseignements demandés (les heures de départ, d'arrivée et éventuellement de passage dans les ES).

Les véhicules seront strictement de série. De plus, les équipements suivants sont réglementés :

- Arceaux interdits
- 2 phares additionnels au maximum.
- 2 personnes maximum autorisées dans le véhicule de reconnaissances.

Les vidéos des épreuves spéciales seront à disposition sur le site officiel du rallye en date de la clôture des engagements (lundi 21 août 2023 minuit)

Le refus de se laisser contrôler sera considéré comme une infraction aux règles de reconnaissances et pénalisé comme tel. Le retour en arrière sur le parcours des ES est interdit.

IMPORTANT : Le jour du rallye, les cordes seront matérialisées par des piquets de chantier et / ou des séparateurs de voie lestés selon les cas. La détérioration volontaire des protections pourra entraîner des pénalités.

6.2.7 Pénalités

Conforme au règlement standard des rallyes.

Dans le cas de reconnaissances en dehors des jours et heures autorisés ou de non-respect du nombre maximum de passages ou d'utilisation d'un véhicule qui n'est pas de série :

- départ refusé
- amende identique à la valeur des droits d'engagements du rallye
- demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA

Les pénalités sont cumulables.

Ces pénalités seront infligées par le Collège des Commissaires Sportifs. Le montant des amendes est conservé par l'organisateur. Lorsque les contrôles de reconnaissances sont diligentés par la FFSA, le montant des amendes est conservé par la FFSA.

6.3. Carnet de Contrôle

Conforme au Règlement Standard des rallyes FFSA.

6.4. Circulation

Pendant les reconnaissances, et pendant toute la durée du rallye sur les parcours de liaison, les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions réglementant la circulation en France, ainsi qu'aux prescriptions spécifiques édictées par les autorités publiques et/ou l'organisateur du rallye, notamment s'agissant des limitations de vitesse.

Nota : les zones de limitations de vitesse spécifiques seront indiquées dans le roadbook.

Tout équipage qui ne se conformera pas à ces prescriptions, constatées par un officiel de l'organisation ou suite au rapport du prestataire de géolocalisation de l'épreuve, ou par la notification d'un agent ou fonctionnaire (voir article 6.4.2./6.4.3) se verra infliger, par les commissaires sportifs, les pénalités prévues ci-dessous :

- Hors excès de vitesse :
 - 1ère infraction : amende de 160 € et 10 secondes de pénalité
 - 2ème infraction : amende de 320 € et 1 minute de pénalité
 - 3ème infraction : disqualification
- En cas d'excès de vitesse :
 - Première infraction notifiée :
 - jusqu'à 20 km/h : amende de 68 €
 - jusqu'à 30 km/h : amende de 135 € et 10 secondes de pénalité
 - jusqu'à 40 km/h : amende de 135 € et 20 secondes de pénalité
 - supérieur à 40 km/h : amende de 135 € et disqualification
 - En cas de 2ème infraction notifiée : amende de 270 € (en plus de la 1^{ère}) et 5 minutes de pénalité
 - En cas de 3ème infraction notifiée : amende de 405 € (en plus des 2 premières) et disqualification

Vitesse	Amende	Pénalité
1^{ère} infraction notifiée par l'organisateur :		
≤ 20 km/h	68 €	
≤ 30 km/h	135 €	10 secondes
≤ 40 km/h	135 €	20 secondes
> 40 km/h	135 €	disqualification
2^{ème} infraction notifiée par l'organisateur :		
En plus de la 1 ^{ère}	270 €	5 minutes
3^{ème} infraction notifiée par l'organisateur :		
En plus des deux premières	405 €	disqualification

ARTICLE 7 - DEROULEMENT DU RALLYE

7.1. Départ

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Les voitures seront mises en parc fermé (Place de l'Office du Tourisme à Morzine et son parking souterrain) à l'issue des vérifications techniques et du protocole de départ. Les voitures devront être présentées par l'équipage.

Le départ des voitures sera donné le vendredi 1 septembre 2023 de Morzine.

1^{ère} voiture moderne : 9h35

1^{ère} ADAC Opel E-Rally Cup : 10h25

7.1.9. Ouvreurs

Les ouvreurs seront autorisés pour les **seuls équipages inscrits au Championnat de France et pour les équipages Auto-Sport Suisse qui en font la demande** (pas de licence nécessaire pour les ouvreurs des concurrents suisses). Seuls des véhicules de série seront autorisés (pneumatiques et niveau d'équipement maximum conforme aux articles 6.2.2 et 6.2.3 du règlement standard des rallyes).

Ces équipages devront engager leur véhicule ouvreurs auprès de l'organisateur en remplissant une feuille d'engagement spécifique où ils devront mentionner le type, modèle et numéro d'immatriculation du véhicule ouvreur, ainsi que les noms des personnes qui seront à bord. Ces renseignements devront être fournis au plus tard lors des vérifications administratives.

Seules deux personnes seront autorisées à bord de ces véhicules.

Conducteur et passager des véhicules ouvreurs devront être titulaires et porteurs d'une licence délivrée par la FFSA (pratiquant ou encadrement) et en possession d'une pièce d'identité et de leur permis de conduire.

Les véhicules utilisés par les ouvreurs seront identifiés comme tels et devront notamment comporter 4 autocollants portant le numéro de la voiture de course pour laquelle ils officient (210 x 140 mm – fond noir – numéros de couleur jaune citron – Pantone yellow – Police Folio Bold Cond - hauteur des chiffres 120 mm) sur le pare-brise avant en haut à droite (côté copilote) sur la lunette arrière en haut au centre et sur les 2 vitres latérales arrières vers l'avant, ainsi qu'un panneau ouvreurs (50 x 70 cm – identique aux panneaux de portières) apposé, de manière visible, sur le capot avant et portant également le numéro de la voiture de course pour laquelle ils officient, le tout fourni par l'organisateur.

Le prix de la plaque ouvreur est fixé à **250 €** et payable avant la clôture des engagements.

En cas d'absence de cette identification, l'accès aux épreuves spéciales sera refusé.

Les ouvreurs seront placés sous l'autorité de la Direction de Course.

Le concurrent sera responsable de tout manquement de son ouvreur et sera dans l'obligation de suivre les instructions du Directeur de Course. Des pénalités ou amendes pourront être infligées par le Collège des Commissaires Sportifs. Toute récidive sur le même rallye justifiera la disqualification de l'équipage.

Un SEUL véhicule « Ouvreur » par voiture de course est accepté.

Ces véhicules « Ouvreurs » doivent être couverts par leur propre assurance et chaque concurrent est responsable sportivement de son ouvreur.

Dans le cas d'un arrêt sur le parcours d'une ES, justifié par un incident technique ou toute raison particulière à cet ouvreur dès le passage du véhicule tricolore, il lui est interdit de continuer sa progression avant le passage du véhicule damier.

7.2 Dispositions Générales Relatives aux Contrôles

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Les signes distinctifs sont :

- Directeurs Délégués aux Épreuves Spéciales : chasuble rouge marquée "Directeur de course ES"
- Chargés des Relations avec les Concurrents : chasuble rouge marquée "Chargé des relations avec les concurrents"
- Chefs de Poste : chasuble orange marquée "Chef de Poste"
- Commissaires : chasuble orange marquée « Commissaire »

7.3. Contrôles de passage (CP) - Contrôles horaires (CH) - Mise hors course

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.3.17. Nouveau départ après abandon

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

Epreuves Spéciales (E.S)

Conforme au règlement Standard FFSA.

7.5.17P Sécurité des concurrents

7.5.17.1P.

Chaque voiture de compétition devra transporter un triangle rouge réfléchissant qui, en cas d'arrêt de la voiture pendant une épreuve spéciale, devra être placé par un membre de l'équipage dans un endroit visible, à 50 mètres au moins en amont de la voiture, afin d'avertir les pilotes suivants. Ce triangle devra être mis en place même si la voiture arrêtée est hors de la route.

7.5.17.2.P

Une croix rouge et un signe OK vert (format A4) devront obligatoirement se trouver à bord de la voiture de course. Les équipages devront impérativement, pour des raisons de sécurité, les placer à portée de main. La présence d'une lampe de poche est également recommandée. En cas d'accident nécessitant des soins médicaux urgents, la croix rouge devra, si possible, être montrée immédiatement aux voitures suivantes et à tout hélicoptère qui tenterait d'intervenir. En cas d'accident ne nécessitant pas une intervention médicale immédiate, le signe OK vert devra être clairement montré par un membre de l'équipage aux voitures suivantes et à tout hélicoptère qui tenterait d'intervenir. Si l'équipage quitte la voiture, le signe OK devra être affiché de manière visible des autres concurrents.

7.5.17.3.P Dépannage

S'il s'avère nécessaire d'intervenir sur le parcours d'une ES, afin notamment de libérer la route, seul le Directeur de course pourra ordonner l'intervention technique appropriée. L'intervention ne se fera que si la route de l'ES bloquée par la voiture du concurrent en panne ou accidentée ne permet aucune possibilité aux voitures suivantes de détourner l'obstacle sur le parcours.

Les membres de l'équipage concernés ne pourront s'opposer à ce que leur voiture immobilisée soit dégagée, déplacée ou tractée et ce, durant l'intégralité du déroulement de l'ES, y compris sa répétitivité. Toute intervention est strictement limitée aux services de l'organisateur et/ou officiels du rallye.

L'organisateur n'a pas vocation, à la fin du rallye, à transporter la voiture d'un concurrent qui ne parvient pas à effectuer l'ES. Le concurrent doit recourir lui-même à l'intervention, dont les frais demeurent à sa charge. Toute intervention des véhicules de dépannage de l'organisation, faite à la demande d'un concurrent ou de son représentant hors d'une décision du Directeur de Course, sera à la charge du concurrent.

7.5.17.4.P Déclaration d'abandon

Tout concurrent abandonnant le rallye, sur un secteur de liaison ou sur une ES, a l'**obligation** de prévenir, le plus rapidement possible, la Direction de Course en utilisant le numéro de téléphone indiqué sur la note d'information et l'autocollant « **n° d'urgence** » remis au moment des vérifications.

Une pénalité pourra être infligée par le Commissaire Sportif en cas de non-respect de cette obligation.

7.5.20 Séance d'Essais

Mise à disposition d'une séance d'essai pour tous les concurrents régulièrement engagés. Elle aura lieu le **jeudi 31 août 2023, de 9h à 12h30 et de 13h à 17h30**. Une participation financière de **150 €** sera demandée à tous les concurrents, **à régler lors de l'engagement**. **Après en avoir fait la demande auprès de la Direction de Course et auprès de l'Organisateur, le copilote – et lui-seul – pourra laisser sa place à toute autre personne licenciée FFSA (ingénieur TEAM...) pour cette séance d'essai.**

Toute voiture participant à la séance d'essai devra obligatoirement être stickée.

Toute séance d'essais privée est interdite du 01 juillet 2023 au 3 septembre 2023, même avec l'accord des Maires des communes concernées, sur les routes du département de Haute-Savoie. Toute infraction fera l'objet d'un rapport de l'organisateur au Collège des Commissaires sportifs, qui pourra prononcer une pénalité pouvant aller jusqu'à la disqualification.

7.6. Parc Fermé

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8 – PENALITES – RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9 - CLASSEMENT

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règlements de chaque championnat, coupe et Trophée.

Au cours du rallye, les classements seront publiés en conformité avec l'article 9 du règlement du Championnat de France des Rallyes. Il sera établi :

- Un classement général, un classement par Groupe, un classement par Classe, un classement Féminin
- Un classement général Suisse
- Un classement Trophée Michelin promotion
- Un classement Championnat de France 2 roues motrices
- Un classement Ligue du Sport Automobile Rhône Alpes
- Un classement ADAC Opel E-Rally Cup

ARTICLE 10 – PRIX ET COUPES

10.1 Remise des Prix

Conforme au règlement du Championnat de France des Rallyes.

Les chèques seront envoyés aux récipiendaires par la Poste, dans la semaine qui suit le Rallye, sous réserve de vérifications finales en cours.

Hors classement Promotion (MICHELIN), coupe de marques et ADAC Opel E-Rally Cup :

CLASSE / NB PARTANTS	10 et plus	5 à 9	Moins de 5
1 ^{er}	100 % engagement	50 % engagement	25 % engagement
2 ^{ème}	50 % engagement		
3 ^{ème}	25 % engagement		

Première féminine : 50% de l'engagement.

Sont considérés comme partants, tous les concurrents autorisés à prendre le départ du rallye.

Engagement = engagement réel payé et plafonné au montant avec publicité de l'organisateur hors géolocalisation.

Les concurrents du classement Promotion, ainsi que ceux des Coupes de marques ne bénéficieront pas des primes prévues à la classe.

Les prix seront ceux de la place réelle du concurrent.

10.2P Classement promotion « Trophée MICHELIN »

Conforme au règlement de ce trophée.

10.3P Coupes et procédure PODIUM et présence salle de presse

La remise des coupes se fera sur le podium d'arrivée et tous les concurrents classés devront passer sur le podium dans l'ordre de passage suivant :

- Les 3 premiers équipages du classement scratch + 1^{er} du classement team
- Les 3 premiers équipages du classement CFR 2 roues motrices
- Les 3 premiers équipages du classement « Promotion » (Trophée Michelin)
- Les 3 premiers équipages de la ligue du Sport Automobile Rhône Alpes
- Les 3 premiers équipages du trophée Cléo Trophy France, Stellantis Motorsport Rally Cup et Trophée Alpine
- Le 1^{er} équipage féminin
- Les 3 premiers équipages du classement scratch suisse
- Les 3 premiers équipages du classement trophée Alps
- Les 3 premiers équipages du classement Chp Suisse Rallye Junior
- Les 3 premiers équipages de l'ADAC Opel E-Rally Cup
- Les vainqueurs de chaque classe

A l'issue du Podium, les voitures seront mises de suite en parc fermé (place de l'Office et son parking souterrain).

Les 3 premiers du classement général, du Trophée MICHELIN, des coupes de marques, doivent, si la demande leur en est faite, se présenter en salle de presse (Office du Tourisme) immédiatement après avoir rempli leurs obligations sur le podium.

AUTRES RÉCOMPENSES

Des coupes et des lots seront remis à des Commissaires de route tirés au sort.